

EXTRAIT du PROCES VERBAL
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 19 décembre 2016

Nbre Conseillers en exercice = 19
Nbre Conseillers présents = 15
Nbre Conseillers votants = 17

OBJET

**Détermination des ouvertures
dominicales pour l'année civile
2017**

délibération n° 1

L'an deux mil seize, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal de la Commune de HOUEMONT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du trente et un mai, sous la présidence de Monsieur Daniel MAGRON, Maire.

Étaient présents : M. MAGRON, Maire, Mme GERARD, MM. BIGEREL, MOUGEL, MARCHAL, Mme COCHET, Adjoints, Mme LAMASSE, MM. PETRONIO, WASSIAMA, Conseillers Municipaux Délégués, Mmes BRISBARE-CLAUDEL, PREVOST, MELINETTE, LETSCHER, M. KLUSKA, Mme FERRY, Conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme MANGIN, MM. CORDIER et GUILMIN

Était absent : M. KLEJMANN

Ont donné pouvoir : Mme MANGIN à M. PETRONIO, M. GUILMIN à Mme FERRY

Conformément à l'article L. 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité par ses membres, Mme PREVOST pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que le régime de dérogations au principe du repos hebdomadaire a été modifié par la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « Loi Macron ». Cette loi permet au Maire d'autoriser les commerces de détail à ouvrir un maximum de 12 dimanches dans l'année. Ce nouveau régime a été appliqué pour la première fois le 1^{er} janvier 2016.

Pour l'année 2017, les commerces de détail sont autorisés à ouvrir un maximum de 10 dimanches dans l'année, comme en 2016, les dates retenues sont les suivantes :

- Pour un socle commun d'ouvertures dominicales sur l'ensemble des 20 communes dont la ville de HOUEMONT, en accord avec la Métropole du Grand Nancy :
 - o **les 5 dimanches préalables à Noël soit les 26 novembre, 03, 10, 17, 24 décembre**
 - o **le dimanche 31 décembre 2017,**
 - o **les 2 dimanches d'ouverture des soldes soit les 08 janvier (soldes d'hiver) et 02 juillet 2017 (soldes de printemps).**
- Pour les évènements commerciaux, festifs ou culturels rythmant la vie locale de la commune de HOUEMONT, les dates ci-dessous ont été prises en commun accord avec la commune de Fléville-devant-Nancy de manière à coordonner le même dispositif pour les commerces de la zone ATP Porte Sud :
 - o **les dimanches 27 août et 03 septembre 2017.**

Après délibération et à la majorité (Votes CONTRE de Mme FERRY et M. GUILMIN), le Conseil Municipal émet un avis favorable sur les dates pour l'année civile 2017 proposées ci-dessus afin de permettre aux commerces de détail présents sur le territoire de la commune de Houdemont de déroger à dix reprises à l'obligation au repos dominical, conformément à l'article L.3132-36 du code du travail.



Le Maire,

Daniel MAGRON

Je certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon la réglementation en vigueur et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 13 décembre 2016.

Le Maire,

Daniel MAGRON

